

Avis 32-2005 : Projet d'arrêté royal supprimant l'obligation de production d'une copie certifiée conforme dans les arrêtés royaux ressortissant à la compétence de contrôle de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (dossier Sci Com 2005/44)

Le Comité Scientifique de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire ;
considérant la consultation électronique des membres du Comité scientifique du 6 juillet 2005 ; émet l'avis suivant :

Le Comité scientifique n'a pas de remarque à émettre, dans le domaine de ses compétences, sur le projet d'arrêté royal supprimant l'obligation de production d'une copie certifiée conforme dans les arrêtés royaux ressortissant à la compétence de contrôle de l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, qui a été soumis pour avis.

Pour le Comité Scientifique,
Le Président,
Prof. Dr. Ir. André Huyghebaert
Bruxelles, le 02/08/2005